

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2021**

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 04 février 2021 Date d'affichage : 04 février 2021 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 21 Date de publication : 12 février 2021
--	---

L'an deux mille vingt et un,
Le mercredi dix février à 18h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier MARTINEZ, Maire.

Etai^{ent} présents : Monsieur MARTINEZ, Madame LUCE, Monsieur JALTIER, Madame DIEZ, Monsieur JACQUEMIN, Madame D'ANDREA BOULIN, Monsieur HENRY, Madame KRICHE, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur DAREL, Madame DUPRE, Monsieur HEURTELOUP, Madame BORD, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Monsieur JUNGER, Madame CHINTARAM, Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame DELETTRE.

Ont donné procuration : Monsieur GENDRY à Monsieur JACQUEMIN
Madame GREGOIRE à Monsieur LE BIHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ET
ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DES ARTICLES 1.2122.21 / 1.2122.22 ET
2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

N° DECISION	INTITULE	PERIODE	MONTANT
2020-024	Mandat de vente I@D France concernant le terrain situé 15 bis rue Alfred Labarrière		Prix de vente : 141 500 € Prix net vendeur : 135 000 €

2020-025	Contrat d'entretien pour une fontaine à eau avec la Société SARL LDA au gymnase	1 an	250 € H.T. par an
2020-026	Contrat avec la Société CLASS'CAR – Déplacement en car pour les élèves de l'Ecole Nelson Mandela	Vendredis du 11/12 2020 au 19/03/2021 Mardis du 23/03/2021 au 15/06/2021	115 € TTC par jour de prestation
2021-001	Contrat de maintenance avec la Société SISTEC (Logiciels enfance)	1 an reconductible tacitement 5 ans	2 073,30 € H.T.
2021-002	Mandat de vente à la Bourse de l'Immobilier concernant le terrain situé 15 bis rue Alfred Labarrière		Prix de vente : 144 000 € Prix net vendeur : 135 000 €
2021-003	Contrat de maintenance Vidéoprotection avec la Société Antenne Service	Pour une durée de 2 ans reconductible	2 800 € H.T. par an
2021-004	Contrat de maintenance de trois portails coulissants pour l'école Nelson Mandela, avec la Société Compagnie Normande des Clôtures	1 an	1 680 € H.T. (2 visites annuelles)
2021-005	Convention de partenariat avec la Société Voisins Vigilants et Solidaires	1 an, reconductible tacitement 3 fois	1 200 € TTC par an

DEL 2021-01 PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,

Vu la délibération du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, portant sur l'approbation du principe de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance communautaire entre la Communauté urbaine et ses communes membres,

Considérant, conformément à l'article L. 5211-11-2 du CGCT, qu'en vue de l'adoption du Pacte de gouvernance par le Conseil communautaire, un avis des conseils municipaux des communes membres doit être sollicité et rendu dans un délai de deux mois après sa transmission,

Considérant que la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, en date du 16 décembre 2020, a transmis le projet de Pacte de gouvernance à ses 73 communes membres,

Vu l'avis favorable à 5 voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) à la commission des finances en date du 4 février 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 20 voix Pour et 3 contre (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MANDON, Madame GREGOIRE) :

APPROUVE le projet de Pacte de gouvernance tel que joint en annexe n° I.

DEL 2021-02 VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AVENUE OZANNE

Rapporteur : Madame LUCE

Madame LUCE indique que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré AK 136 d'une superficie de 1751 m² située lieudit « La Côte Ozanne », Avenue Ozanne.

Dans le cadre d'un projet de développement, la Société SUEZ a sollicité la mairie afin que celle-ci vende ladite parcelle à la Société SVENSKASAGAX 2.

Il est proposé la vente du terrain au montant de 17 510 € HT, soit 10 € HT du m².

Vu l'avis des domaines en date du 12 janvier 2021, estimant le prix de cession au m² sur cette parcelle à 10€ H.T.,

Vu l'avis favorable à 5 voix Pour et 2 abstentions (Monsieur LE BIHAN, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission des finances en date du 4 février 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 22 voix Pour et 1 abstention (Monsieur MANDON) :

DECIDE de la vente à la Société SVENSKASAGAX 2 du terrain situé lieudit « La Côte Ozanne », Avenue Ozanne et cadastré AK 136 représentant une superficie de 1751 m²

ACCEPTTE cette vente moyennant un prix de 10 € du m² soit un prix total prévisionnel de 17 510€ HT.

DIT que les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

DIT que la Société SVENSKASAGAX 2 accepte un droit de passage pour accéder à la parcelle AK 133.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune ou en cas d'absence à l'élu ayant délégation, la promesse de vente et tout document afférent à la présente délibération.

DEL 2021-03 TARIFICATION DES ACTIVITES CULTURELLES : ABATTEMENT

Rapporteur : Madame KRICHE

Madame KRICHE rappelle qu'une délibération a été prise le 17 décembre 2020 approuvant un abattement de 10 %, qui correspond au non maintien des activités culturelles en présentiel initialement prévu pour une durée de deux mois.

En vue de l'évolution de la pandémie, il est proposé un abattement de 50 % sur les tarifs de la saison culturelle 2020-2021 à l'ensemble des pratiquants ayant bénéficié un enseignement à distance.

Cette proposition est exceptionnelle et valable uniquement sur cette saison culturelle.
Ainsi les nouveaux tarifs pour ces derniers seraient les suivants :

Cours (du 14 septembre au 19 juin)	Tarifs intra 2020/2021	Tarifs extra 2020/2021
ANGLAIS adultes	87 €	130.5 €
ANGLAIS 7 ans et +	58.5 €	87.75 €
ANGLAIS EVEIL 4/6 ans	58.5 €	87.75 €
ESPAGNOL adultes	87 €	130.5 €
ESPAGNOL 7 ans et +	58.5 €	87.75 €
EPAGNOL EVEIL 4/6 ans	58.5 €	87.75 €
COUTURE	130.5 €	167.5 €
ARTS VISUELS enfants	79.5 €	119.25 €
ARTS VISUELS Ados/ Adultes	109.5 €	164.25 €
DANSE EVEIL 4/6 ans	58.5 €	87.75 €
DANSE ELEMENTAIRE 7/9 ans	58.5 €	87.75 €
DANSE ADOS 10 ans et +	58.5 €	87.75 €
DANSE MODERN-JAZZ 7-9 ANS	58.5 €	87.75 €
DANSE HIP-HOP Enfants-Ados	58.5 €	87.75 €
INFORMATIQUE	109.5 €	164.25 €
ZUMBA Kids (enfants)	45 €	67.5 €
CUISSE ABDOS FESSIERS (CAF) –adultes 1 cours	52.5 €	135 €
ZUMBA – adultes 1 cours	52.5 €	135 €
PACK ZUMBA –adultes 2 cours (CAF inclus)	67.5 €	162 €
PACK ZUMBA –adultes 3 cours (CAF inclus)	85 €	193.5 €
THEATRE adultes	117 €	135 €
THEATRE enfants	76.5 €	111 €
COMEDIE MUSICALE	117 €	135 €
COMEDIE MUSICALE + CHANT	199 €	264 €
ENSEIGNEMENT MUSICAL INDIVIDUEL adulte et enfants (Piano, Chant, Guitare classique et électrique, Batterie, Violon)	117 €	175.5 €
ENSEIGNEMENT MUSICAL COLLECTIF (musique actuelle, chant, ensemble classique)	58.5 €	87.75 €
ATELIER MUSICIEN EN HERBE(6-8ans) / EVEIL MUSICAL (4-6 ans)	58.5 €	87.75 €

PACK MUSIQUE (solfège + enseignement musicale individuel / enseignement musical collectif + enseignement musicale individuel)	159 €	238.5 €
---	-------	---------

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 4 février 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte l'abattement de 50% proposé ci-dessus.

DIT que cet abattement est valable uniquement pour la saison culturelle 2020-2021

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 17 décembre 2020 (n°2020-062)

DEL 2021-04 ADHESION A VILLES INTERNET : REGULARISATION 2020

Rapporteur : Monsieur JACQUEMIN

Monsieur JACQUEMIN indique au Conseil Municipal que la commune a souhaité adhérer à l'association « Villes Internet ».

Créée en 2002, cette association contribue à prendre en charge et/ou accompagner les initiatives pouvant permettre de valoriser, développer et diffuser les usages relatifs aux technologies de l'information et de la communication, notamment au niveau des collectivités territoriales.

Elle intervient également dans la mise en œuvre de l'association « Villes Internet ».

Ce coût annuel d'adhésion est de 0,06 €/habitant, soit 188,88 € pour l'année 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 4 février 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 22 Pour et 1 abstention (Monsieur MANDON) :

AUTORISE la régularisation de l'adhésion de la commune à l'association « Villes Internet » pour 2020,

DESIGNE Monsieur JACQUEMIN comme représentant au sein de l'association,

AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

DEL 2021-05 DENOMINATION DE LA RESIDENCE ET DES VOIES RUE DES VOYERS

Madame Luce rappelle que par délibération en date du 17 septembre 2020 il a été approuvé la vente d'un terrain situé rue des Voyers, parcelle AE 133, à la société SCI Porcheville Voyers.

Ce projet immobilier porte sur la création de 50 logements comportant 2 bâtiments (38 logements) et 12 maisons individuelles.

Il convient désormais de procéder à la dénomination de la résidence et des voies.

Il est proposé les noms suivants :

- Résidence « les Camélias »
- Impasse des Fuchsias
- Impasse des Dahlias

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 22 voix Pour et 1 abstention (Monsieur MANDON) :

- **APPROUVE** la dénomination de la résidence et des voies telles que ci-dessus et qu'indiquées sur le plan joint en annexe n°2
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.